



MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA
MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION,
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES RESSOURCES HUMAINES

ATTESTATION DE CANDIDATURE A
L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
AU GRADE D'AGENT DE BUREAU PRINCIPAL
DU CADRE D'EMPLOIS DES DES AGENTS DE
BUREAU DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE AU TITRE DE L'ANNÉE
2024

L'examen professionnel est ouvert aux :

- agents de bureau qualifiés qui réunissent, période de stage non comprise, six (6) années de services effectifs dans le grade au plus tard le 1er janvier 2024

La nature et le programme des épreuves sont fixés dans l'arrêté n°1895 CM du 28 décembre 2007.

ATTESTATION DE CANDIDATURE :

Je soussigné(e),

Monsieur

Madame

NOM patronymique (1) : NOM marital :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse géographique :

Tel : Courriel (2) :

Entité et lieu d'affectation :

(Nom du service administratif ou de l'établissement public administratif)

(1) : écrire en lettres majuscules (inscrire le nom de naissance pour les personnes mariées) ;

(2) : l'administration ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des convocations.

atteste, par la présente, faire acte de candidature à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de bureau qualifié.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Êtes-vous reconnu(e) travailleur handicapé par la COTOREP ? Oui Non

***Si oui, joindre une attestation délivrée par la COTOREP en cours de validité.**

Les modalités et conditions d'aménagement des examens professionnels au profit des travailleurs reconnus handicapés sont fixées par l'arrêté n° 274/CM du 9 février 2004 fixant les modalités et conditions d'aménagement des concours et examens professionnels de la fonction publique de la Polynésie française.

Attention : Les dossiers d'inscription devront obligatoirement être postés à l'adresse de la direction générale des ressources humaines, B.P. 124 – 98713 Papeete - Tahiti, au plus tard le jour de la clôture des inscriptions, soit le **5 mars 2024** (le cachet de la poste faisant foi) pour être pris en considération.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

La date des épreuves d'admissibilité est prévue à compter du 4 avril 2024.

Le centre d'examen sera basé à **Tahiti, Raiatea, Nuku-Hiva, Tubuai et Rurutu**

La date des épreuves d'admission est prévue à compter du 27 mai 2024.

Fait à : le : ___ / ___ / 2024

Signature du candidat :